



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport de la commission de répartition des dons au Conseil général relatif à la répartition des dons reçus en faveur des sinistré-e-s lors des inondations du 22 juin 2021

Conseil général du 28 septembre 2023 - point 7 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

En date du 16 juin 2022, votre Autorité acceptait l'arrêté relatif à l'acceptation des dons en faveur des sinistré-e-s, donnant mandat au Conseil communal de mettre sur pied une commission temporaire.

2. Développement

La commission temporaire s'est réunie le lundi 26 juin 2023 afin de procéder à la répartition du montant de CHF 22'336.- reçu dans le cadre des inondations.

11 dossiers ont été reçus. La commission ne s'est pas estimée compétente pour établir une sélection et a décidé que l'ensemble des dossiers devaient pouvoir bénéficier des dons.

La commission a alors établi une proposition de répartition en deux étapes devant garantir d'une part que chaque dossier puisse recevoir une aide et d'autre part que l'aide tienne également compte de l'importance des dégâts subis. Il a par ailleurs été contrôlé que l'ensemble des aides reçues ne puisse pas dépasser pas le montant du préjudice annoncé.

1^{ère} étape :

Un montant de base de CHF 500.- a été alloué pour chaque dossier soit un total de CHF 5'500.-.

2^{ème} étape :

Le solde de CHF 16'836.- a alors été réparti entre les dossiers en fonction du montant des dégâts annoncés de chaque dossier rapporté au montant total des dégâts de l'ensemble des dossiers.

La totalité du montant ayant ainsi été attribuée, la commission n'a plus eu de raison de se réunir.

3. Conclusion

Conformément au mandat qui nous a été attribué, la totalité du montant à disposition a été réparti de manière égalitaire. La commission tient encore à remercier les donateurs et donatrices pour leur générosité et témoigner de son soutien aux victimes des intempéries de 2021. Dès lors, le présent rapport met fin au mandat de la Commission de répartition.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre en considération le contenu du présent rapport.

Pour la commission : L. Cinotti, P. Geissbühler, M. Froidevaux et R. Constantin

Cressier, le 4 septembre 2023.